

Séance du congrès du 21 décembre 2012
Discussion sur la motion de censure
Intervention de Monique Millet

Chers collègues, il y a des dizaines de raisons de mettre fin à ce gouvernement, mais pour moi, la plus évidente, c'est l'inconséquence dont il fait preuve dans le domaine de l'enseignement.

Ainsi, il a confié ce secteur à rien moins que trois de ses membres : il a désigné Jean-Claude Briault à l'enseignement du second degré, à la santé scolaire et à l'enseignement primaire privé, Sonia Backès à l'enseignement supérieur, et il a imposé à Hélène Iékawé une partie seulement de l'enseignement primaire, celle du public... Nous sommes ainsi le seul pays au monde à disposer de 3 ministres de l'enseignement, sur un total de 11 membres.

Cette organisation a été mise en place il y a un peu moins d'un an, après que Sonia Backès ait été sanctionnée pour sa façon de gérer le dossier des langues Kanak... Dommage que la coalition n'ait pas saisi cette opportunité pour confier à Hélène Iékawé un portefeuille cohérent...

Hélène Iékawé a refusé de cautionner ce saucissonnage des responsabilités des membres du gouvernement, qui se prolonge par un saucissonnage de l'administration. Nous déplorons en effet que l'on n'ait pas profité du transfert pour gérer dans une même administration tout l'enseignement primaire, le privé étant resté au vice-rectorat et le public à la DENC.

De façon générale, ce transfert de l'enseignement, a été effectué en dépit du bon sens. Les conventions signées en octobre 2011 par le président du gouvernement et le haut-commissaire constituent un recul par rapport à ce qui avait été arrêté entre l'Etat et le gouvernement Gomès en décembre 2010. Elles n'auraient jamais dû être acceptées, car elles ont relégué la Nouvelle-Calédonie au rang de simple spectateur du service public de l'enseignement. Ainsi, nous ne sommes associés ni au dialogue annuel de gestion avec le ministère, ni à la préparation des mouvements de personnels, ni aux actes de gestion des personnels, ni à la procédure d'affectation des fonctionnaires expatriés.

Le transfert, cela devait être une chance pour la Nouvelle-Calédonie, pour que la gestion du service public de l'enseignement ne soit plus arrêtée selon les lignes définies par le ministère de l'éducation nationale, mais en fonction des besoins de nos enfants et de nos établissements.

Ce gouvernement a inventé le concept de transfert « Canada Dry » : il a le nom d'un transfert, il a l'apparence d'un transfert, mais ce n'est pas un transfert...

Et le résultat de cette inconséquence, c'est que le nouveau vice-recteur a été nommé par l'Etat, sans même que le gouvernement ait été consulté !

Mais faut-il s'étonner que l'Etat ait traité ainsi la Nouvelle-Calédonie, sachant que celle-ci n'a pas été capable de dire ce qu'elle entendait faire de son école... Car s'il y a bien un sujet sur lequel le gouvernement a été efficace, c'est l'enterrement de première classe réservé au projet éducatif de l'école calédonienne.

Un travail préparatoire considérable a pourtant été effectué par le précédent gouvernement, au travers du « Grand Débat sur l'avenir de l'école calédonienne ». Sur une durée d'un an, plus de 200 réunions ont été organisées, auxquelles ont participé près de 4 000 personnes. Dans tous le pays, en ville et dans les tribus, en brousse et dans les îles, professeurs, éducateurs, personnels non enseignants, élèves, parents, etc. ont été entendus par la commission du Grand débat, qui a conclu ses travaux en formulant « 60 recommandations pour la réussite de nos enfants ». Mais au lieu de partir de ce rapport pour engager l'élaboration du projet éducatif, le gouvernement a choisi de ne strictement rien faire... Il a même fallu que nous nous battions pour que ce rapport soit rendu public ! Est-ce que cette mise au frigo, pendant 18 mois, était justifiée ? Non, puisque la commission plénière du congrès, qui l'a enfin examiné le 15 novembre 2012, a validé ses recommandations.

Je voudrais enfin revenir sur la seule décision qu'ait prise, en 22 mois, le gouvernement concernant l'école. Je veux parler du calendrier scolaire. Cette décision fait aujourd'hui l'unanimité contre elle. Comment est-il possible en effet, de modifier le calendrier scolaire de 70 000 élèves, en portant de 6 à 7 semaines la durée des périodes de cours, sans avoir préalablement tranché la question du rythme journalier et hebdomadaire des élèves ?

Ce projet a fait l'objet d'un simulacre de concertation, et n'a jamais été présentée à la commission de l'enseignement et de la culture du congrès. Enfin, l'arrêté qui a mis en place ce nouveau calendrier a été signé par Harold Martin le 30 janvier 2012, sans même que celui-ci ait été habilité en ce sens par le gouvernement. Problème mal posé, solution bancal, concertation insuffisante, aucun respect du droit applicable. Ce dossier résume à lui seul ce que je pense de ce gouvernement.

C'est pourquoi, mes chers collègues, nous sommes favorables à un changement de gouvernement.